



## MAISON DE LA REGION D'EPINAL

### Service Transports

Adresse de correspondance :  
40 Quai des Bons Enfants  
CS 10058 – 88026 EPINAL Cedex  
transports88@grandest.fr  
03 87 33 67 98

Epinal, le 21 mai 2021

### Objet : Inscription transport scolaire – Rentrée 2021/2022

Madame, Monsieur le Maire,

Je vous informe que la campagne d'inscription aux cartes de transports scolaires pour la prochaine rentrée débute **le 1er juin 2021**.

Tous les élèves de la maternelle au lycée **devant emprunter les transports scolaires** pour se rendre à leur établissement d'enseignement doivent obligatoirement procéder, **avant le 15 juillet 2021**, à leur inscription sur le site régional [www.fluo.eu/88](http://www.fluo.eu/88).

Les familles ayant eu un enfant inscrit au transport scolaire pour l'année scolaire 2020/2021 mais ayant perdu leurs codes d'inscription doivent l'obtenir sur le site internet (cliquer dans « renouvellement, mot de passe et/ou identifiant perdus ») pour obtenir leurs codes. Aucun code ne pourra être fourni/généré par le service transport.

Pour permettre d'informer au mieux les familles, je joins, au présent courrier, un modèle d'affiche d'information sur l'inscription que vous pourrez apposer sur vos panneaux d'affichage.

Par ailleurs, une vidéo tutorielle a été spécialement créée pour accompagner les familles dans leur démarches d'inscription (cf. fiche technique qui peut être envoyé aux usagers).

Comme indiqué dans le courrier du vice-président aux mobilités de la Région Grand Est, nous vous rappelons les principales évolutions du règlement qui s'appliqueront à la rentrée prochaine :

- le transport gratuit, pour les familles ainsi que pour les territoires, pour les élèves du 1<sup>er</sup> degré scolarisés dans leur établissement de secteur est gratuit ;
- le montant de la participation familiale pour le transport pour des élèves ayant-droit du 2<sup>d</sup> degré à 94 € ;
- les élèves internes et les apprentis deviennent ayant-droit au transport quel que soit leur mode de transport (réseau car Fluo ou réseau TER Fluo) ;
- le montant de la participation familiale pour le transport pour des élèves du 1<sup>er</sup> et 2<sup>d</sup> degré non ayant-droit à 244 €.

Signé par : Nathalie BONANNO  
Date : 21/05/2021  
Qualité : Directrice de la Maison de la Région d'Epinal

Région Grand Est

Enfin, concernant les accompagnateurs que votre collectivité pourrait mettre à disposition pour le transport d'élèves en classe de maternelle, je joins également le formulaire pour l'obtention de leur titre de transport. Par ailleurs, un projet de charte accompagnateur vous sera transmis prochainement pour permettre la mise en place de l'aide de 1 500 € prévue dans le nouveau règlement.

Le service transport reste à votre disposition pour tout complément d'information et aide éventuelle.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur le Maire, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

Le directeur de la Maison de la Région

Nathalie BONANNO